

Economie

Aix-les-Bains Riviera des Alpes crée son fonds de mécénat

Huit entreprises du territoire constituent les mécènes fondateurs du Fonds Aix-les-Bains Riviera des Alpes. Un concept bien connu du monde de l'entreprise appliqué à la sphère publique, qui permettra de lever 300.000€ en trois ans pour financer des projets qui collent aux valeurs d'Aix-les-Bains Riviera des Alpes.

On connaissait le système des business angels, ces personnes qui investissent leur capital dans des sociétés innovantes. Le principe s'engouffre aujourd'hui dans la sphère publique. Aix-les-Bains Riviera des Alpes a créé son propre fonds de mécénat grâce à l'apport d'entreprises et bientôt de particuliers qui pourront soutenir des initiatives qui s'inscrivent dans la stratégie d'attractivité du territoire : «Un fonds dédié pour la promotion d'un tourisme bienveillant», est-il mentionné dans la brochure. Comprendre par là toute forme d'actions d'intérêt général à caractère social, culturel, éducatif, sportif, ou concourant à la protection de l'environnement qui respectent les valeurs du territoire. «Un territoire attractif mais apaisé», martèle Michel Frugier, président de l'office de tourisme Aix-les-Bains Riviera des Alpes.

Huit mécènes fondateurs qui auront voix au chapitre

Ce principe collaboratif, dans l'air du temps, reste aussi une aubaine à l'heure où les finances des collectivités tendent à se tarir. «On ne peut plus travailler qu'avec des fonds publics, les budgets fondent. Il faut aller chercher l'argent ailleurs», admet Laurie Souvignet, directrice générale de l'office de tourisme Aix-les-Bains Riviera des Alpes.

Ce dispositif est adossé au fonds de dotation national Essentiem, auquel Auvergne Rhône-Alpes Tourisme a adhéré, qui apporte un cadre administratif et juridique. «On est chapeauté, mais autonome», résume Mme Souvignet. Au sein de la Région,



Ce fonds compte huit mécènes fondateurs, des entrepreneurs du territoire. (© MFS)

Aix-les-Bains Riviera des Alpes a été la première à dégainer : une fois l'accord signé, le 24 juin dernier, il a fallu démarcher les entreprises du territoire susceptibles d'entrer dans ce fonds. Elles sont huit à constituer les mécènes fondateurs. «Nous en avons rencontré seize, huit signent aujourd'hui, d'autres vont arriver», soutient le président de l'office de tourisme. Qui sont-elles ? Aixam, Alphi (coffrage et étalement), la Compagnie des bateaux, E.Leclerc Drumettaz-Clarafond, Château Brachet, Maison Cavaillé, le groupe Epikur (hôtels Golden Tulip and spa, Urban, restaurant/bar La Rotonde) et LX Capital (société immobilière à l'origine de la création du centre d'affaires Jacques Cellier). C'était justement à proximité immédiate de ce nouveau complexe commercial que ces entrepreneurs étaient reçus, au sein du tout nouveau siège de l'office de tourisme intercommunal, au Hub, à Grésy-sur-Aix. Des locaux qui incarnent les valeurs prônées par la structure, où les salariés disposent, entre autres, d'une salle de repos/méditation...

Un appel à projets lancé début 2022

Ce fonds va lever 100.000€

par an, soit 300.000€ sur trois ans. Et les mécènes fondateurs auront voix au chapitre. Un appel à projets sera lancé début 2022. S'il rentre dans les critères d'éligibilité, les projets passeront en conseil de gouvernance (élus, Région) puis seront présentés aux membres fondateurs qui décideront quand et combien ils donnent. «Ils auront la main sur la validation finale», corrobore Laurie Souvignet.

Les types d'initiatives soutenues peuvent être de plusieurs ordres. Il peut s'agir de la recherche, comme ce partenariat signé avec l'université Savoie Mont-

Blanc pour mesurer le bien-être sur le territoire. Des événements aussi : lors du premier Festival du cinéma français qui sera organisé en juin prochain à Aix-les-Bains, la partie dédiée à la sensibilisation du public à la préservation de l'environnement pourrait rentrer dans ce cadre. Le pôle prévention santé du salon bien-être et sport Be Fit également. Le fonds pourrait très bien soutenir un événement autour de l'éco-mobilité, imagine Laurie Souvignet. Avis à la population.

Marie-France Sarrazin

Devenir donateur

Entreprises comme particuliers sont invités à alimenter ce fonds par le biais de dons financiers, matériels ou de compétences (temps humain, expertise, savoir-faire...). Ce don donne droit à 60% de défiscalisation pour les sociétés et 66% pour les particuliers, dans la limite de 20% du montant imposable.

Les critères d'éligibilité au fonds

- Etre réalisés sur le territoire
- Renforcer les liens entre individus
- Contribuer à la découverte, la préservation et l'attractivité du territoire
- Permettre une collaboration entre acteurs, générant une valeur ajoutée pour tous
- S'inscrire sur le long terme
- Respecter les valeurs de la marque Aix-les-Bains Riviera des Alpes : respect, engagement, créativité, plaisir, équilibre